

Médecins, comment réagir face au risque d'épuisement professionnel ?

Le Service de Prévention et de santé au travail peut vous aider



Entre les agressions physiques, les violences verbales, les menaces de mort de plus en plus courantes, les attentes des patients difficilement réalisables avec les disponibilités des rendez-vous, ou les demandes d'ordonnances ou d'arrêts maladie qui sont de plus en plus fréquents, les médecins ne sont pas épargnés par le stress.

A cela ajoutons les journées à rallonge, la surcharge de travail du fait de la diminution du nombre de médecins obligeant à assurer la continuité des soins, la difficulté à articuler vie professionnelle et vie personnelle... Les médecins sont particulièrement exposés à l'épuisement professionnel.

Depuis la *loi du 2 août 2021*, les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) sont disponibles non seulement pour les salariés, mais également pour les travailleurs indépendants, les libéraux, les chefs d'entreprise non-salariés, et donc, les médecins.

Ici, en Corrèze, c'est le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze Dordogne qui est votre interlocuteur. Une fois adhérent du Service, vous pourrez bénéficier des services du SPST 19-24 et avoir accès au programme « Capital Santé Dirigeants » récemment mis en œuvre au sein du SPST Corrèze-Dordogne.

L'offre Capital Santé Dirigeants, c'est : un programme sur mesure et personnalisé, issu d'un diagnostic technique des difficultés rencontrées par vous médecin et un accompagnement totalement confidentiel. Il comprend la mise en place d'actions de prévention de santé physique et psychologique, par la compétence d'intervenants experts issus des équipes du SPST 19-24.

Faites le test en scannant le QR Code, vous avez accès à cet outil spécifique d'évaluation de la santé des dirigeants conçu par l'observatoire Amarak, une association à vocation scientifique et universitaire spécialisée dans la santé des travailleurs non salariés.



Vous êtes adhérents du SPST 19-24 (9 rue Louis Taurisson -19100 Brive), contactez : Angélique LOUCHARTE – 07 87 41 83 29 a.louchart@spst19-24.org
Pour adhérer, contactez : service.adhesion.19@spst19-24.org